

Ec 7502

ANALYSE DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS DE VIANDE DE PORC

C BRETTE (1), D. DARIDAN (2), A. VIGNE (2) *

(1) Institut National Agronomique - Centre d'Etude et de Recherche sur l'Economie et l'Organisation des Productions Animales
16, rue Claude Bernard, 75231 Paris Cedex 05

(2) I.T.P. - Service Economie - 34, boulevard de la Gare, 31079 Toulouse Cedex

A. - ÉVOLUTION A LONG TERME DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS DE VIANDE DE PORC

1 / Evolution du solde du commerce extérieur

Depuis 1963, le commerce extérieur de la France dans le domaine de la viande de porc se caractérise par un très large excédent des importations sur les exportations. Le tableau 1 retrace cette évolution depuis 1967 :

- jusqu'en 1969 le déficit français s'est accru dans de très grandes proportions pour atteindre près de 270.000 tonnes.
- entre 1970 et 1973, sous l'effet du plan de rationalisation de la production porcine ce déficit de la France s'est stabilisé autour de 200.000 tonnes.
- à partir de 1973, l'accroissement de la production française n'a pas pu permettre de satisfaire l'augmentation de la consommation et on constate alors une aggravation régulière du déficit jusqu'en 1977.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE DEPUIS 1967
(Bilan global en tonnes équivalent-carasse sans saindoux)

ANNÉE	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	SOLDE
1967	141 532	21 421	- 120 111
1968	200 796	18 413	- 182 383
1969	287 036	17 864	- 269 173
1970	271 099	31 613	- 239 486
1971	266 996	53 160	- 213 836
1972	250 712	43 226	- 207 486
1973	246 540	42 512	- 204 028
1974	258 773	35 846	- 222 927
1975	288 559	40 204	- 248 355
1976	307 301	50 559	- 256 742
1977	327 598	48 455	- 279 143

(Source : Ministère de l'Agriculture SCEES)

Entre 1967 et 1977 les importations françaises totales de viande de porc ont été multipliées par 2,3. Pendant la même période les exportations ont augmenté dans la même proportion mais elles ne représentent que 48500 tonnes en 1977 alors que les importations atteignent 327000 tonnes. Exprimé en valeur ce déficit représente une dépense en devises de 2 514 millions de francs, soit une somme comparable à la consommation française totale de tourteau de soja.

2 / Nature des produits échangés

a) Stabilité apparente de la place relative des produits échangés

La liste des produits qui font l'objet d'échanges dans le secteur de la viande de porc est extrêmement diversifiée puisqu'elle concerne aussi bien les animaux vivants, que les carcasses, les morceaux de découpe et les produits de charcuterie-salaison.

* D. de CHATELLUS, F. STEMPEY et F. TARDIVON, ingénieurs-élèves à l'I.N.A. Paris-Grignon ont contribué à la réalisation de ce travail.

Toutefois, les échanges de conserves et salaisons représentent une faible part du commerce extérieur. En 1977 les importations de ces produits s'élevaient à 30 444 tonnes et les exportations à 24 121 tonnes.

Le déficit de la France dans le domaine des produits de la viande de porc s'exprime donc davantage au niveau des animaux vivants et des viandes fraîches et congelées plutôt qu'au niveau des conserves et salaisons. Il faut cependant souligner que même pour cette dernière catégorie de produits, le déficit français a doublé entre 1969 et 1977 puisqu'il est passé de 3 000 à 6 300 tonnes.

Le tableau 2 met en évidence la grande stabilité de la place relative des principales catégories de produits dans le commerce extérieur de la France au cours de la dernière décennie. En effet, le rapport entre les importations françaises sous forme d'animaux vivants et sous forme de viandes fraîches réfrigérées et congelées a très peu varié entre 1968 et 1977. Exprimées en valeur les importations d'animaux vivants et les importations de viandes fraîches, réfrigérées et congelées représentent respectivement 27 % et 60 % des importations totales en 1977 alors qu'en 1968 elles représentaient respectivement 27 et 62 % des importations françaises totales.

TABEAU 2
PLACE DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PRODUIT DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS DU PORC

		IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
		1968	1977	1968	1977	1968	1977
Animaux Vivants	millions F	252,4	811,5	0,9	72,0	- 251,5	- 739,5
	%	27	27	1	15	30	30
Viandes fraîches réfrigérées et congelées	millions F	586,8	1 797,7	26,6	132,0	- 560,2	- 1665,7
	%	62	60	25	26	67	66
Conserves Charcuterie Graisses	millions F	104,0	396,8	78,3	287,8	- 25,7	- 109,0
	%	11	13	74	59	3	4
TOTAL	millions F	943,2	3 006,0	105,8	491,8	- 837,4	- 2514,2
	%	100	100	100	100	100	100

(Source : SCEES, Douanes, FORMA)

b) Croissance des importations de jambon

La stabilité de la nature des produits importés concerne surtout la place relative des animaux vivants et celle des viandes fraîches et réfrigérées mais une analyse plus détaillée permet de mettre en évidence certaines évolutions dont la plus marquée est celle des importations de jambons frais ou congelés.

La figure 1 établie à partir des informations publiées par le SCEES, montre l'accroissement très important des importations de jambon en provenance de la C.E.E. Cet accroissement suscité par l'augmentation de la consommation individuelle de jambon laisse entrevoir un déséquilibre progressif dans la consommation. En évitant toute comparaison trop rapide avec la viande bovine, il n'en reste pas moins que la part du jambon frais ou congelé dans les importations globales de viande de porc, est passée de 4 % en 1968 à 12 % en 1977.

Pour cette dernière année le déficit en jambon s'élève à plus de 30 000 tonnes soit l'équivalent d'environ 130 000 tonnes de viandes en carcasse. La figure 1 montre que la progression des importations de jambon a été enregistrée surtout en faveur des Pays-Bas et du Danemark depuis 1974.

3 / Origine géographique des importations

La figure II retrace l'évolution des importations françaises totales d'animaux vivants et de viandes fraîches ou congelées en provenance de la C.E.E. et des Pays Tiers. On constate des changements structuraux assez faibles quant à l'origine des importations françaises. Au cours de la dernière décennie, les Pays Tiers ont toujours fourni moins du quart de nos importations et à long terme leur part est relativement constante, mais d'une année à l'autre, on enregistre d'assez fortes variations. Ainsi en 1977 les importations françaises de viandes fraîches et congelées en provenance des Pays Tiers s'élevaient à 31 000 tonnes alors qu'elles atteignaient près de 56 000 tonnes en 1976.

FIGURE 1
ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE JAMBON
(Séries mensuelles désaisonnalisées)

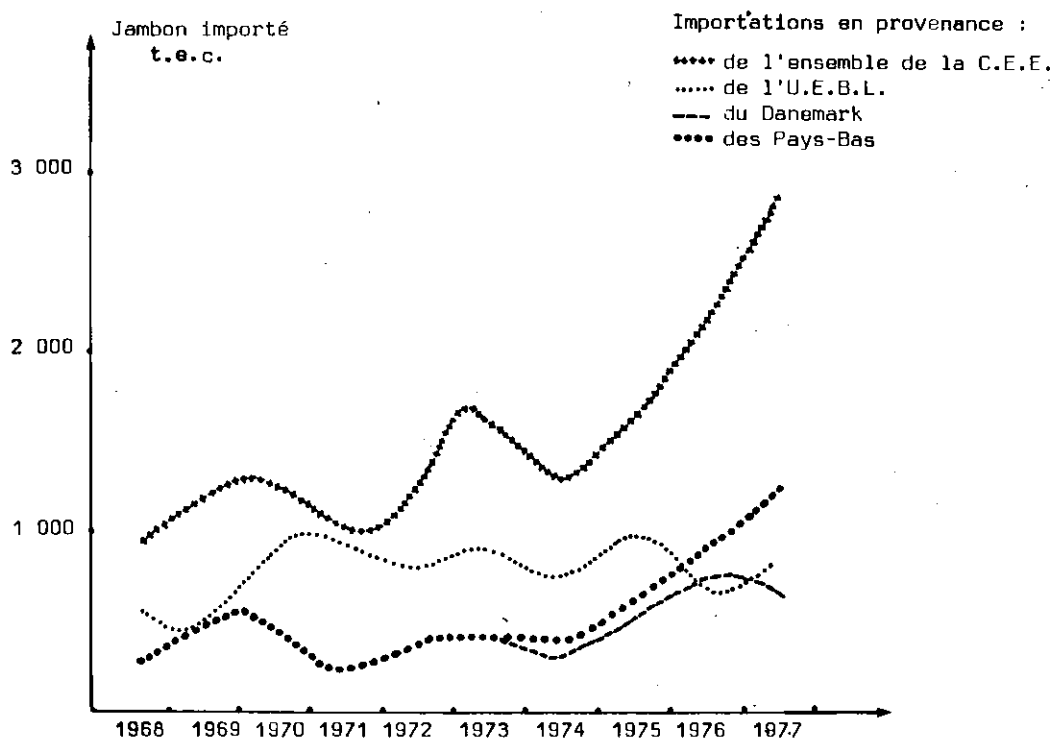
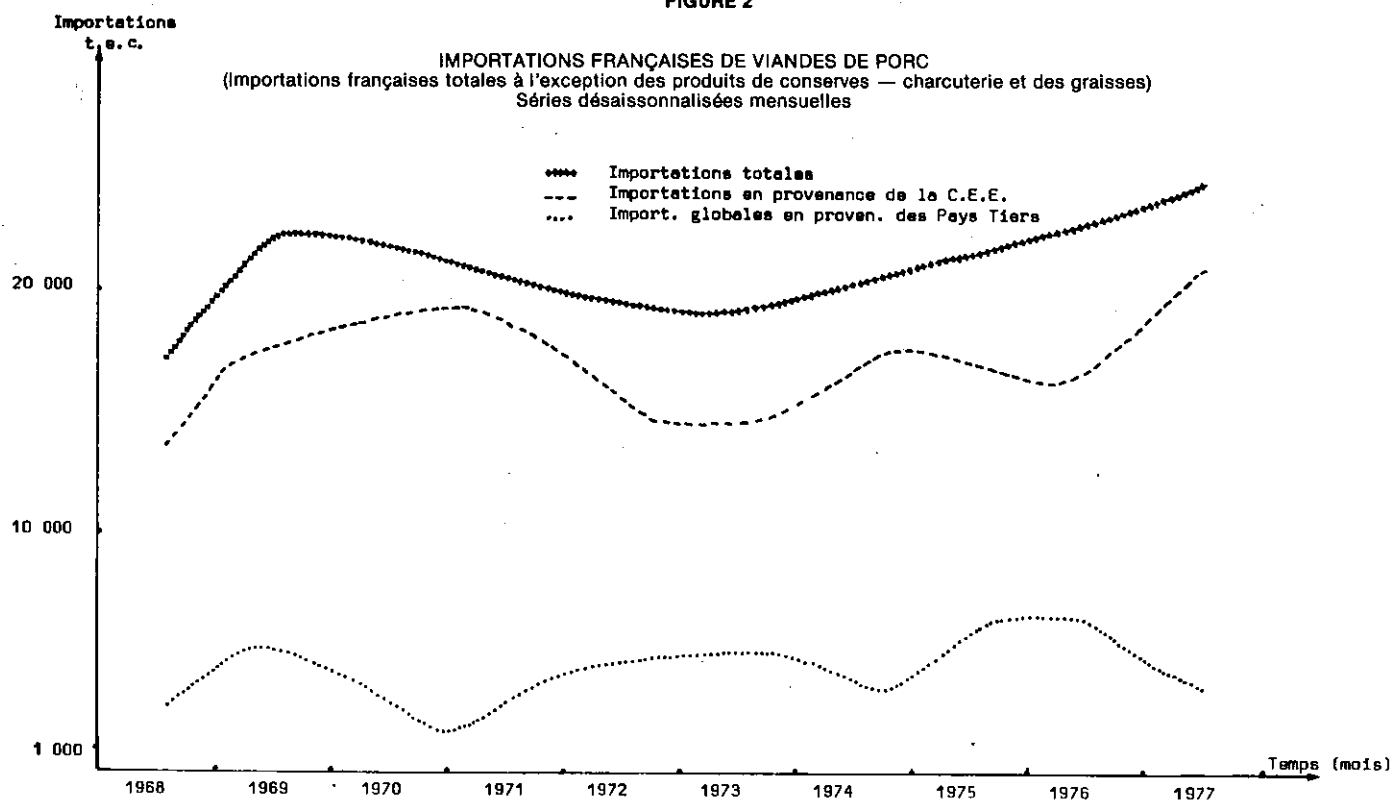


FIGURE 2



La R.D.A. et la Chine constituent, en dehors des pays membres de la Communauté Economique Européenne, toujours les fournisseurs privilégiés de la France, mais les importations de viande de porc chinois s'élevaient seulement à 3 700 tonnes en 1977.

Au sein de la C.E.E., la Belgique et les Pays-Bas restent les fournisseurs essentiels de la France puisque les importations en provenance de ces deux pays représentent la quasi-totalité des importations d'animaux vivants et plus de 80 % des importations de viandes fraîches ou congelées.

Depuis l'élargissement de la C.E.E. de six à neuf membres, il faut cependant souligner une légère diversification des pays fournisseurs de la France. En particulier l'accroissement des importations en provenance du Danemark déjà relevé pour le jambon, se manifeste également pour l'ensemble des viandes fraîches et congelées.

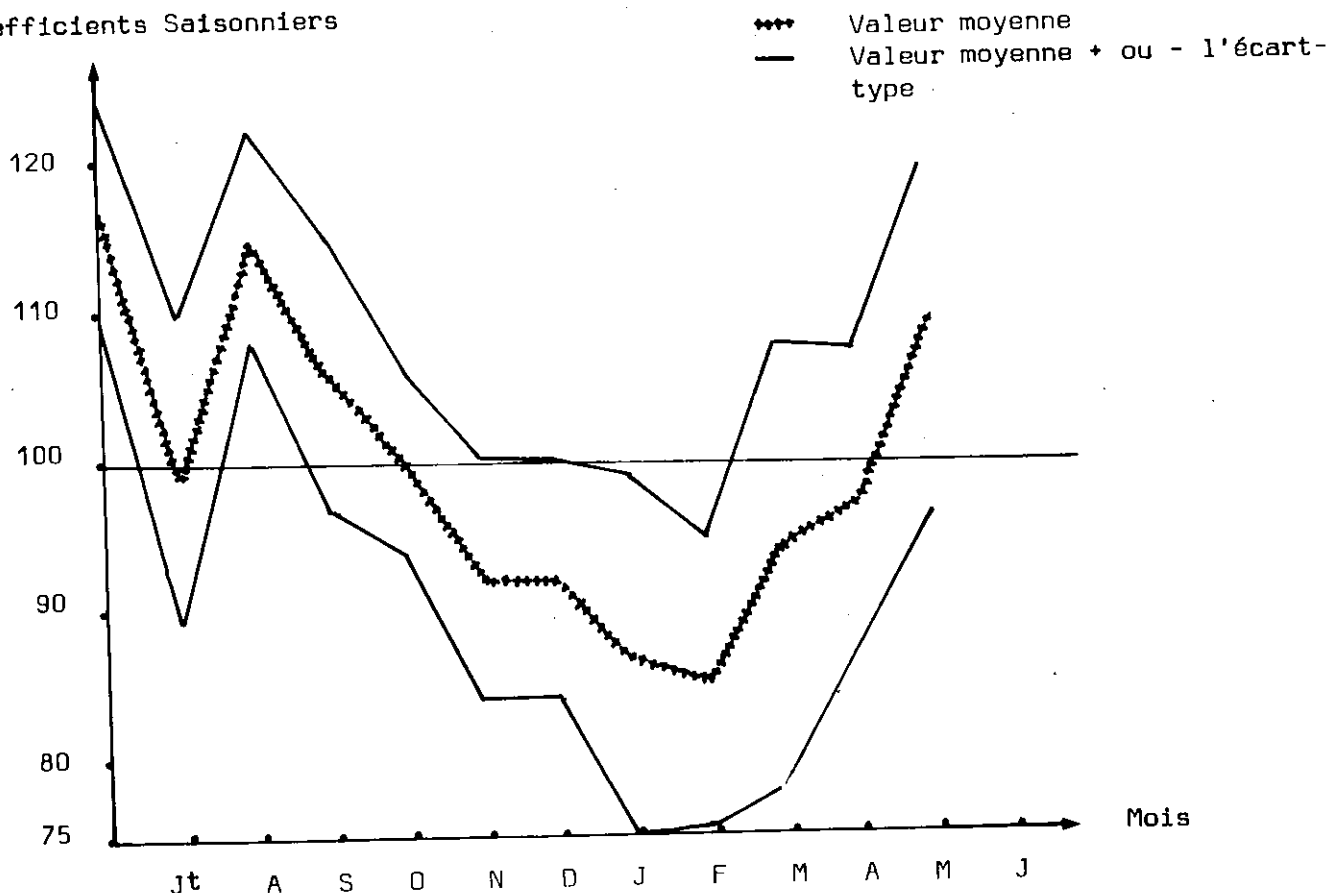
B - VARIATIONS A COURT TERME DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE VIANDE DE PORC

1 / Variations saisonnières

Comme la majorité des phénomènes liés au commerce extérieur agro-alimentaire, les importations françaises de viande de porc subissent d'importantes fluctuations saisonnières mises en évidence par la figure III qui précise pour chaque mois l'écart moyen observé au cours de la période 1968-1977, entre la valeur brute et la moyenne mobile sur treize mois.

FIGURE 3
VARIATIONS SAISONNIÈRES DES IMPORTATIONS FRANÇAISES TOTALES DE VIANDE DE PORC
(Période 1968-1977)

Coefficients Saisonniers



Ainsi les importations totales de viande de porc sont plus élevées en été qu'en hiver puisqu'elles sont supérieures à la moyenne d'environ 15 % en juillet et en septembre, et inférieures d'environ 15 % en février et mars.

Pour les importations d'animaux vivants ce phénomène est encore plus marqué puisque les coefficients saisonniers s'élèvent à + 20 % en juillet et septembre et — 25 % en février-mars.

Pour les importations de jambon, les variations saisonnières sont aussi très nettes puisqu'elles enregistrent en moyenne une augmentation relative de 20 % en juillet et une diminution relative d'environ 30 % au mois d'octobre. Mais contrairement aux importations d'animaux vivants et aux importations sous forme de carcasses les importations de jambon présentent des coefficients saisonniers positifs pendant les mois de février et mars.

L'importance des variations saisonnières au niveau des variables du commerce extérieur français de la viande de porc a déjà été soulignée par MAHE et elle montre qu'au déficit structurel de la France s'ajoutent des phénomènes conjoncturels qui expriment les difficultés rencontrées pour ajuster de façon permanente l'offre à la demande. Les importations de poitrine illustrent bien ces difficultés. Leurs variations saisonnières se traduisent par un accroissement relatif de 40 % en octobre -novembre et par une diminution relative de 20 % au mois d'avril.

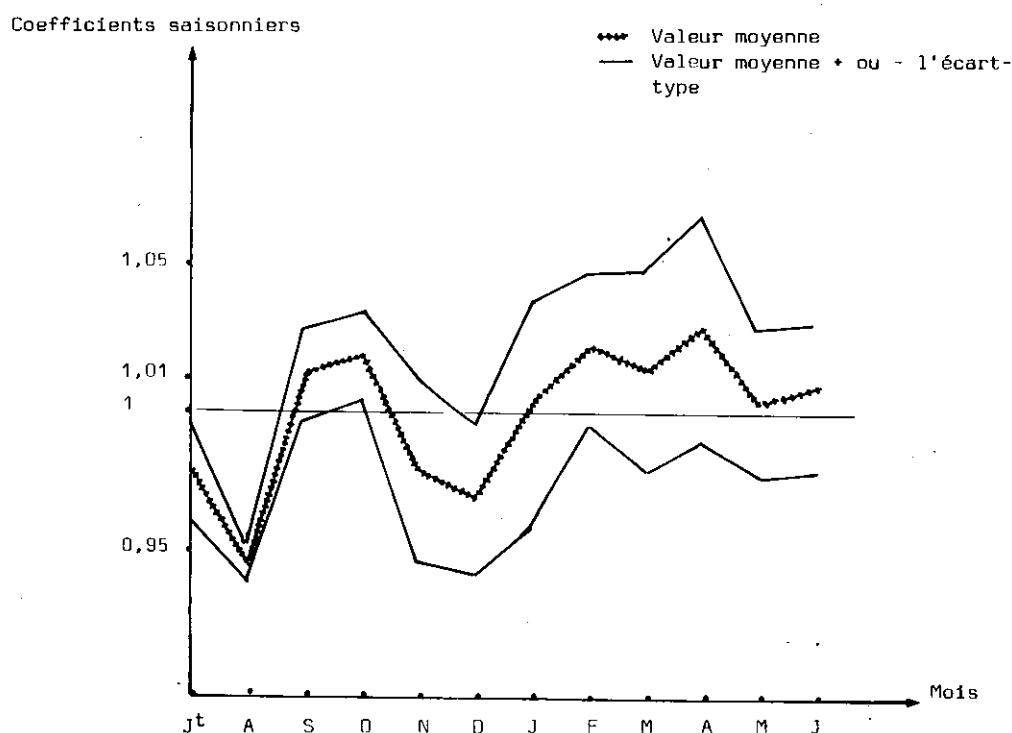
2 / Recherche de facteurs explicatifs

L'interprétation des mouvements saisonniers constatés au niveau des importations peut être recherchée à travers les variations de la consommation et celles de la production.

Les phénomènes saisonniers de la consommation finale de viande de porc sont assez mal connus mais d'après l'enquête SECODIP-FORMA, les achats des ménages en porc frais et surtout en jambon semblent plus élevés au troisième trimestre c'est-à-dire en été. L'accroissement des importations de jambon pendant l'été et plus particulièrement pendant le mois de juillet s'explique donc par l'augmentation de la consommation pendant cette période.

Les variations saisonnières de l'offre de viande de porc peuvent être appréciées au niveau de la production indigène contrôlée de la viande de porc en France. La figure 4 montre que celle-ci est relativement plus faible pendant les mois de juillet et août comme l'avaient déjà constaté DARIDAN et MAHE pour la période 1954-1974.

FIGURE 4
VARIATIONS SAISONNIÈRES DE LA PRODUCTION INDIGÈNE CONTRÔLÉE DE VIANDE DE PORC EN FRANCE
(Année 1968-1977).



Ainsi en 1977 une diminution relative de 5 % de la production indigène contrôlée entraîne un écart à la moyenne de l'ordre de 4 800 tonnes équivalent-carcasse, ce qui suffit pour expliquer un accroissement des importations d'environ 4 000 tonnes.

Sauf pour certaines pièces de découpe telles que le jambon, les phénomènes saisonniers des importations s'expliqueraient donc davantage par les variations saisonnières de la production que par les variations saisonnières de la consommation.

C - L'EXPRESSION DE LA CONCURRENCE COMMUNAUTAIRE A TRAVERS LES PRIX

Depuis l'adoption du marché unique de la viande de porc par les Etats membres de la C.E.E., les produits de la viande de porc circulent librement au sein des pays membres de la C.E.E. et les producteurs français sont soumis à la concurrence des producteurs des autres partenaires de la C.E.E. en particulier Belges et Hollandais. Il faut cependant rappeler que le déficit français a beaucoup progressé avant la mise en place définitive du marché unique de la viande de porc.

1 / Méthode

L'analyse de la concurrence communautaire sur le marché français a été tentée en comparant différentes séries de prix au cours de la période 1974-1977. Le choix de cette période se justifie par l'apparition de phénomènes monétaires de plus en plus complexes. Pour essayer d'étudier comment s'exprime la concurrence entre les producteurs français, belges et néerlandais, les cours français ont été comparés aux cotations étrangères exprimées en francs français et corrigées des montants compensatoires monétaires et aux prix calculés à partir des déclarations faites au Service des Douanes :

- le prix français retenu est la cotation nationale de synthèse pour la carcasse de classe II et la cotation de Rungis pour le jambon.
- la cotation étrangère exprimée en francs français et corrigée des montants compensatoires monétaires est calculée en fonction du taux de change commercial et en fonction du niveau des montants compensatoires monétaires. Pour la carcasse de classe II en provenance d'un pays à monnaie forte, elle se définit ainsi :

$$\begin{array}{l} \text{Cotation étrangère} \\ \text{exprimée en francs} \\ \text{français et corrigée} \\ \text{des montants compen-} \\ \text{satoires monétaires} \end{array} = \left(\begin{array}{l} \text{Cotation nationale} \\ \text{de synthèse du pays} \\ \text{X, exprimée en} \\ \text{monnaie nationale} \end{array} - \begin{array}{l} \text{Montant compensa-} \\ \text{toire monétaire} \\ \text{du pays X exprimé en} \\ \text{monnaie nationale} \end{array} \right) \times \left(\begin{array}{l} \text{Taux de} \\ \text{change com-} \\ \text{mercial en} \\ \text{francs} \\ \text{français} \end{array} \right) - \left(\begin{array}{l} \text{Montant} \\ \text{compensa-} \\ \text{toire} \\ \text{monétaire} \\ \text{français} \end{array} \right)$$

Cette cotation exprime donc le prix d'offre théorique des produits étrangers dans l'hypothèse d'une parfaite transparence du marché.

Pour le jambon le même calcul a été réalisé à partir des cotations de référence du jambon et en appliquant les montants compensatoires monétaires spécifiques au jambon soit 55 % de plus que les montants compensatoires monétaires appliqués à la carcasse.

- l'estimation du prix payé par les utilisateurs français a été obtenue à l'aide des déclarations effectuées auprès du Service des Douanes en divisant les valeurs déclarées par les quantités importées et en soustrayant les montants compensatoires monétaires français.

2 / Résultats

L'application de la démarche présentée ci-dessus est illustrée par la figure V pour les importations de carcasses en provenance de Belgique. Cette figure montre que le prix d'offre théorique pour les viandes d'origine belge est plus faible que la cotation française de synthèse. Sur l'ensemble de la période 1974-77, ce prix reconstitué s'élève à 95 % de la cotation française.

Ces observations révèlent donc l'intérêt du marché français pour les exportateurs belges.

Inversement, le prix calculé à partir des informations du Service des Douanes est supérieur à la cotation française de synthèse. Ces deux dernières séries de prix ne recouvrent pas exactement les mêmes

produits puisqu'il n'est pas possible de ventiler les importations de carcasses en classes commerciales mais leur comparaison semble traduire la sensibilité des importateurs français :

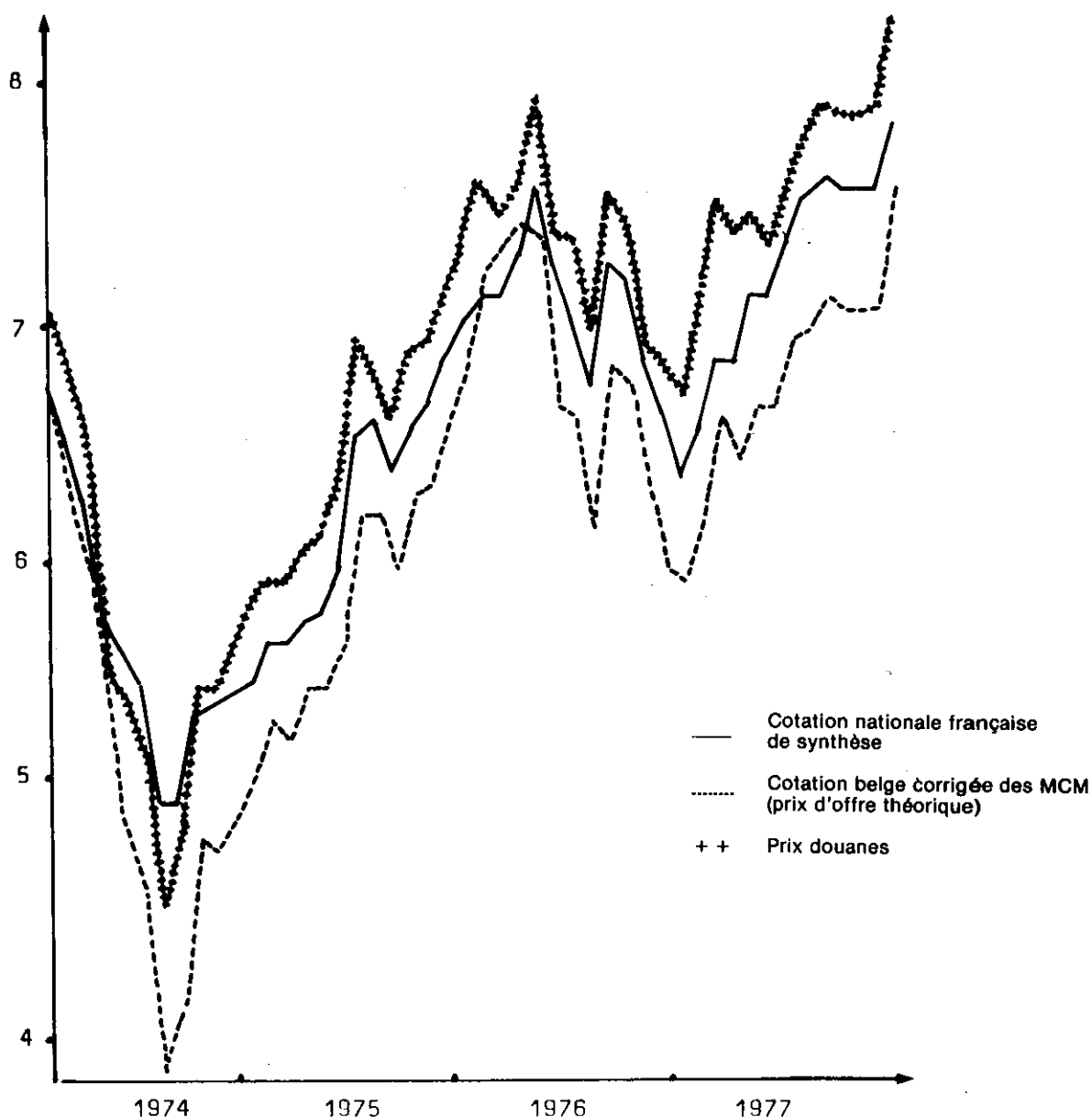
- à la qualité des animaux importés,
- à l'homogénéité et à la régularité des prestations offertes par leurs fournisseurs.

Cette constatation renforce donc l'attrait du marché français pour les exportateurs belges.

Une démarche analogue effectuée pour les importations de carcasses en provenance des Pays-Bas aboutit aux mêmes conclusions. Les trois séries de prix suivent la même évolution et au cours des quatre années considérées, la cotation nationale française est supérieure d'environ 10 % au prix d'offre théorique néerlandais et inférieure au prix calculé à l'aide des statistiques douanières.

FIGURE 5
CONCURRENCE DE LA BELGIQUE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (Carcasses)

Francs Français
par kg carcasse



Dans la mesure où l'on admet que les cotations nationales de synthèse sont représentatives, il apparaît donc que l'évolution des cours en France et les mécanismes mis en place pour corriger les fluctuations monétaires rendent le marché français attractif pour les exportateurs belges et hollandais. Par ailleurs, les prestations commerciales de ces derniers inciteraient les importateurs français à accorder une prime aux produits étrangers.

La même démarche appliquée au jambon aboutit à des conclusions différentes :

- les prix d'offre théorique belges et hollandais sont en moyenne supérieurs à la cotation de Rungis.
- les prix calculés à partir des informations du Service des Douanes sont en revanche inférieurs aux prix d'offre théoriques et proches de la cotation de Rungis pour les jambons en provenance des Pays-Bas. Par contre, pour la Belgique, les prix issus des statistiques douanières sont supérieurs à la cotation de Rungis et au prix d'offre théorique.

Ces observations permettent donc d'expliquer la part croissante des importations de jambon en provenance des Pays-Bas et la relative stabilité des importations en provenance de Belgique. Elles incitent à affirmer également que la fourniture de jambon hollandais aux utilisateurs français s'accomplirait avec des efforts de promotion assez importants au niveau des prix, toujours dans l'hypothèse où les cotations publiées sont représentatives des transactions commerciales.

La différence constatée entre la carcasse et le jambon au niveau de la hiérarchie des trois séries de prix comparées peut paraître contradictoire dans la mesure où le marché français serait attractif pour la carcasse alors qu'il le serait beaucoup moins pour le jambon. Cette différence peut s'expliquer par la comparaison des rapports de prix existant entre la carcasse et le jambon d'une part en France, d'autre part en Belgique et aux Pays-Bas. Ce rapport est plus élevé dans les deux pays partenaires de la France. A terme cette situation pourrait entraîner la France dans une évolution relative des prix du jambon plus rapide que pour l'ensemble de la carcasse.

CONCLUSION

Le déficit structurel de la France en viande porcine, s'est légèrement amplifié au cours des dernières années. D'un point de vue quantitatif la Belgique et les Pays-Bas restent les fournisseurs privilégiés des utilisateurs français malgré une sensible tendance à la diversification des origines des importations françaises depuis l'élargissement de la Communauté Economique Européenne.

D'un point de vue qualitatif on constate au cours de la dernière décennie un accroissement important des importations de jambon. Cet accroissement a probablement été favorisé par l'augmentation de la consommation individuelle de jambon mais aussi par la spécialisation progressive des activités d'abattage, de découpe et de transformation et il peut exprimer le début d'un déséquilibre dans la consommation française des produits de la viande de porc.

Le commerce extérieur français de la viande de porc présente également des variations conjoncturelles dont l'origine est due essentiellement aux variations saisonnières de la production.

Le pouvoir de concurrence des pays fournisseurs de la France a été étudié à travers la comparaison de différentes séries de prix qui mettent en évidence l'intérêt du marché français pour les exportateurs de carcasses belges et néerlandais. A ce niveau la démarche utilisée devrait néanmoins être complétée par des observations plus fines et relatives à la nature et aux flux des produits importés. Par ailleurs la comparaison de séries de prix ne permet pas d'isoler les effets de certaines mesures de politique agricole commune telles que l'application des montants compensatoires monétaires. Mais d'après MAHE (1978), ces derniers induisent des importations supplémentaires et dépriment les cours français.

BIBLIOGRAPHIE

- DARIDAN D., MAHE L.P., 1976, Journées de la Recherche Porcine en France. INRA-ITP. 45-E 59.
- FORMA / SECODIP, 1978 - Les achats des ménages en viande et volailles.
- MAHE L.P., DROUET M., 1978 - Statistiques et Etudes Financières n° 34 - 48 p.